AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

221C2933
FR0013153541-FS0861

2 novembre 2021

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

MAISONS DU MONDE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 29 octobre 2021, la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois EP Equity Investment S.à r.l.[1] (39 avenue J. F. Kennedy, L-1855 Luxembourg) a déclaré avoir franchi, le 29 octobre 2021, en baisse, de concert et indirectement, par l'intermédiaire de la société à responsabilité limité de droit luxembourgeois Majorelle Investments S.à r.l., les seuils de 10% et 5% du capital et des droits de vote de la société MAISONS DU MONDE et ne plus détenir aucune action MAISONS DU MONDE.

Ce franchissement de seuils résulte de la cession, le 29 octobre 2021, par la société EP Equity Investment S.à r.l. de la totalité de sa participation dans la société Majorelle Investments au profit de la société Casa Holdings S.à r.l.[2] .(cf. D&I 221C2934 du 2 novembre 2021). Il est ainsi mis fin au concert qui était composé de Messieurs Daniel Kretinski et Gabriel Naouri au travers de la société Majorelle Investments S.à r.l.

[1] Contrôlée par M. Daniel Kretinski.
[2] Société à responsabilité limité de droit luxembourgeois détenue indirectement par plusieurs fonds d'investissement contrôlés, conseillés ou gérés par des affiliés de Apollo Global Management, Inc.